

*Prescriptions nationales pour la  
dématérialisation des documents  
d'urbanisme*

***Notice du standard  
CNIG PLU 2014***



***CNIG  
Janvier 2016***

# 1 Préambule

Le standard CNIG pour la dématérialisation des documents d'urbanisme détermine :

- Le contenu des données à produire (le modèle conceptuel des données)
- Les règles d'organisation et de codification des données (notamment le format, l'organisation et le nommage des fichiers)
- Les règles de topologie (la structuration des données spatiales)
- Le système de géoréférencement (l'attribution de coordonnées géographiques)
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme permettant le référencement dans les moteurs de recherche

L'objectif de cette notice est de fournir aux prestataires de numérisation quelques éléments explicatifs concernant l'utilisation des standards. Elle apporte les réponses aux questions récurrentes, notamment celles posées à l'équipe projet GPU lors de la phase d'expérimentation pilote.

Ces explications sont suivies d'une spécification de l'implémentation informatique du standard CNIG afin de constituer des documents d'urbanisme numériques intégrables et exploitables dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

Cette notice se réfère au [standard CNIG PLU v2014](#) ; aux [consignes de saisie des métadonnées inspire](#) ; et aux spécifications des outils de validation et d'intégration du GPU.

Elle ne reprend pas l'argumentaire sur la dématérialisation des documents d'urbanisme que l'on trouvera dans la plaquette « [Pourquoi dématérialiser les documents d'urbanisme](#) ».

On notera que les références au code de l'urbanisme dans le standard CNIG PLU 2014 sont celles du code dans sa version antérieure au 31 décembre 2015, elles ne tiennent pas compte de la recodification des articles du code de l'urbanisme.

# Table des matières

<b>1 Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2 Eléments explicatifs du standard CNIG.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Généralités.....</b>	<b>4</b>
Standards CNIG supportés par le GPU.....	4
Forme des standards CNIG.....	4
Téléversement d'un document d'urbanisme dans le GPU.....	4
La date d'approbation : DATAPPRO.....	4
L'attribut DATVALID.....	4
Evolution du plan cadastral.....	5
<b>2.2 Numérisation des éléments graphiques.....</b>	<b>5</b>
Dématérialisation des pièces liées à des périmètres d'informations.....	5
Attributs utilisant un code dans une liste prédéfinie.....	5
Déclaration de l'encodage des caractères du lot de données.....	5
<b>2.3 Pièces écrites.....</b>	<b>5</b>
Constitution des fichiers correspondant aux pièces écrites.....	5
Organisation des pièces écrites.....	6
Règlement graphique.....	6
Pièces écrites relatives aux prescriptions.....	6
<b>2.4 Gestion des annexes au document d'urbanisme.....</b>	<b>7</b>
Liste des annexes.....	7
Plan des SUP annexées au document d'urbanisme.....	7
<b>2.5 Métadonnées.....</b>	<b>8</b>
Consignes et outil de saisie.....	8
Adresse mail de « l'organisme responsable de la ressource ».....	8
« Date de référence » dans le fichier de métadonnées.....	8
<b>3 Implémentation informatique.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Règles d'organisation et de codification.....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Implémentation informatique.....</b>	<b>16</b>

## 2 Eléments explicatifs du standard CNIG

### 2.1 Généralités

#### Standards CNIG supportés par le GPU

Le GPU v2 intègre les PLU, PLU intercommunaux, PSMV, POS et Cartes Communales numérisés conformément au standard CNIG PLU & CC v2013 et CNIG PLU & CC v2014, ainsi que les servitudes d'utilité publique (SUP) au standard CNIG SUP v2013.

#### Forme des standards CNIG

Le standard CNIG contient : quelques notions de base sur le code de l'urbanisme ; un modèle conceptuel de données et son catalogue d'objets ; des prescriptions d'implémentation informatique ; des préconisations de symbolisation, etc.

La distinction entre la partie conceptuelle et la partie implémentation (distinction que l'on retrouve également dans les géostandards COVADIS mais qui est souvent décriée car elle complexifie le document) découle du principe qu'à un modèle conceptuel unique peuvent correspondre différentes implémentations adaptées aux caractéristiques et capacités des logiciels SIG utilisés.

L'implémentation GPU devenant de fait prédominante, la partie [« Implémentation informatique »](#) de cette notice associe en un seul ensemble le catalogue d'objets et son implémentation pour le GPU.

#### Téléversement d'un document d'urbanisme dans le GPU

Les lots de données sont téléversés dans le GPU sous forme de dossiers compressés en archive d'extension .zip uniquement.

*Par exemple : 44712\_PLU\_20041103.zip pour le PLU de la commune dont le code INSEE est 44172 approuvé le 3 Novembre 2004.*

*Note : Dans le cas d'un PLU intercommunal (PLUi), le code INSEE est remplacé par le numéro SIREN de l'intercommunalité.*

#### La date d'approbation : DATAPPRO

La date d'approbation est la "date correspondant à la dernière évolution du document d'urbanisme qu'il s'agisse d'une modification, d'une révision, d'une révision simplifiée, d'une mise à jour ou d'une mise en compatibilité, même si elle ne concerne que la partie écrite du règlement (par exemple, une modification du règlement concernant la pente des toitures). Elle signifie que le document numérisé intègre les informations du document approuvé à l'origine ainsi que les évolutions successives jusqu'à cette date."

La notion de date d'approbation du PLU numérisé telle qu'elle est définie dans le standard CNIG correspond à la date de la délibération qui approuve ou acte l'adoption de toute procédure constitutive d'un document d'urbanisme, que ce soit son élaboration, une révision, une modification, une révision simplifiée, une modification simplifiée, etc.

Le document numérisé accueille ainsi la représentation de la succession des procédures constitutives du document d'urbanisme en vigueur.

Il est associé dans sa globalité à une seule date, la DATAPPRO, qui correspond à la date d'approbation de la dernière procédure, quelque soit son importance, prise en compte par la numérisation.

*Important : La date d'approbation DATAPPRO est la même date pour tous les fichiers du lot de données.*

#### L'attribut DATVALID

Les prescriptions de dématérialisation ne gèrent pas l'historique des documents. Néanmoins, certains utilisateurs ont fait part du besoin de conserver la date d'apparition ou de dernière

modification des zonages d'urbanisme. La date de validation, attribut de la classe ZONE\_URBA correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement. Elle est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme.

*Exemple : soit une zone d'urbanisme créée par le PLU approuvé le 6 mai 2007. Si elle se retrouve avec la même date de validité au sein d'un PLU approuvé le 25 février 2012, cela signifie qu'elle n'a pas été impactée par les évolutions du document depuis le 6 mai 2007.*

### **Evolution du plan cadastral**

Les documents d'urbanisme n'ont pas obligation d'être zonés ou réglementés sur une base cadastrale. L'actualisation du plan cadastral ne déclenche pas de procédure d'urbanisme. Cette actualisation est prise en compte lors de la prochaine procédure du document d'urbanisme.

## **2.2 Numérisation des éléments graphiques**

### **Dématérialisation des pièces liées à des périmètres d'informations**

On numérise le périmètre d'information, mais pas le plan lui-même. Les périmètres d'informations sont numérisés sous forme d'objets surfaciques qui renvoient vers le document pdf correspondant à un plan scanné.

*Exemple : Il ne s'agit pas de vectoriser les plans d'adduction d'eau et d'assainissement, mais uniquement leur périmètre.*

### **Attributs utilisant un code dans une liste prédéfinie**

Dans le cas des attributs utilisant un code dans une liste prédéfinie on ne saisit pas le libellé mais le code correspondant, il est indiqué en **gras** dans la partie « implémentation informatique ».

*Exemple : pour l'attribut TYPREF défini par les valeurs « **01** : PCI **02** : BD Parcellaire » : on saisit les valeurs 01 et 02 (et non pas PCI ou BD Parcellaire).*

### **Déclaration de l'encodage des caractères du lot de données**

Afin d'éviter un mauvais affichage des caractères accentués et des caractères spéciaux, le GPU respecte l'encodage des caractères déclaré dans les métadonnées dans la rubrique « encodage » à l'intérieur de la balise « gmd:MD\_CharacterSetCode ». La valeur saisie doit correspondre à l'une des valeurs prédéfinies dans la [liste de codes du standard ISO\\_19139](#).

Si l'encodage des caractères n'est pas déclaré dans les métadonnées, le GPU applique par défaut l'encodage UTF-8, qui est également l'encodage recommandé par le standard.

## **2.3 Pièces écrites**

### **Constitution des fichiers correspondant aux pièces écrites**

Les pièces écrites sont fournies au format pdf.

Afin d'optimiser le volume informatique et d'améliorer les vitesses de transfert lors des téléversements et téléchargement du document d'urbanisme, les pièces écrites doivent préférentiellement être produites par export au format pdf de fichiers édités dans un logiciel de traitement de texte.

A défaut de fichiers sources éditables, les pièces écrites sont scannées au format pdf. On tachera dans ce cas de limiter leur volume en adoptant une résolution de scannage correspondant à la lecture à l'écran (72 voire 100 dpi).

Le règlement d'urbanisme, le document « procédure », le rapport environnemental, l'évaluation

environnementale et le PADD sont des pièces écrites fournies dans des fichiers distincts, constitués chacun d'un seul tenant.

Le règlement n'est pas découpé par zones.

Le document « procédure » concatène dans un unique fichier l'ensemble des délibérations des différentes procédures.

### **Organisation des pièces écrites**

Les règles d'organisation et de codification définies dans le standard respectent le contenu d'un document d'urbanisme tel que défini dans le code.

Les pièces écrites sont réparties dans des dossiers spécifiques :

<b>Dossier</b>	<b>Contenu</b>
0_Procedure	Pièces réglementaires des procédures du document d'urbanisme
1_Rapport_de_presentation	Rapport de présentation et évaluation environnementale
2_PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
3_Reglement	Règlement de zonage sous forme littérale et sous forme graphique, ainsi que les prescriptions particulières
4_Annexes	Périmètres d'informations et annexes ( <i>voir ci-dessous</i> )
5_Orientations_amenagement	Orientations d'aménagement et de programmation
6_POA	<i>Dans le cas des PLUi intercommunaux tenant lieu de PLH et de PDU : les Programmes d'Orientations et d'Actions contiennent les éléments d'informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat ou des transports et des déplacements</i>
==> Cette organisation des pièces écrites est décrite en détail au paragraphe <a href="#">« Arborescence des pièces écrites »</a> .	

### **Règlement graphique**

Le fichier <INSEE>\_reglement\_graphique\_<DATAPPRO>.pdf stocké dans le dossier 3\_Reglement correspond au plan de zonage scanné du PLU. Sa présence peut surprendre au sein d'un standard orienté sur la numérisation vectorielle des informations graphiques pour un usage dans un SIG ou dans le GPU mais ce fichier, qui n'est pas obligatoire, répond à une demande récurrente des collectivités territoriales désireuses de pouvoir exposer un règlement graphique fac-simile de l'original.

### **Pièces écrites relatives aux prescriptions**

(fichiers : <INSEE>\_prescription\_<surf/lin/pct>\_<type>\_<DATAPPRO>.pdf stockés dans le dossier 3\_Reglement)

En règle générale les prescriptions correspondent à une partie du règlement d'urbanisme. Les pièces écrites relatives aux prescriptions correspondent à des pièces écrites complémentaires qui ne figureraient pas dans le règlement, il s'agit principalement de listes ou inventaires des éléments relatifs à un type de prescription. (Attention : ces éléments étaient auparavant classés dans le répertoire 4\_annexes dans le standard COVADIS.)

Exemples :

44712\_prescription\_surf\_05\_20041103.pdf : liste des emplacements réservés

44712\_prescription\_surf\_16\_20041103.pdf : suite à la loi ALUR, inventaire présentant l'intérêt des bâtiments susceptibles de changer de destination.

## 2.4 Gestion des annexes au document d'urbanisme

### Liste des annexes

Le document d'urbanisme numérisé comporte à la fois les annexes citées aux articles R.151-51, R.151-52 et R.151-53 du code de l'urbanisme (anciennement R.123-13 et R.123-14) et leur liste. Ce sont des fichiers pdf stockés dans le dossier « 4\_Annexes », (cf [« Arborescence des pièces écrites »](#)).

La liste des annexes les inventorie avec une dénomination explicite auquel on fait correspondre le nom du document pdf versé dans le dossier « 4\_Annexes » si le document a été numérisé, ou le lien html vers le document s'il est accessible sur internet.

La liste des SUP est incluse dans cette liste et elle comportera obligatoirement les références des actes qui les instituent (pas nécessairement l'acte lui-même, relevant davantage du standard CNIG SUP).

Exemple :

<b>Liste des annexes du PLU de Loches</b> (fichier : <INSEE>_liste_annexes_<DATAPPRO>.pdf" stocké dans le dossier "4_Annexes")	
Périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4)	37132_info_surf_04_20041103.pdf
Secteur sauvegardé (R123-13 1)	<a href="http://www.ville-loches.fr/medias/urbanisme/secteur-sauvegarde.pdf">http://www.ville-loches.fr/medias/urbanisme/secteur-sauvegarde.pdf</a>
Liste des SUP	Liste des SUP comportant référence aux actes qui les instituent. 37132_liste_SUP_20041103.pdf
etc...	

### Plan des SUP annexées au document d'urbanisme

Dans la période de transition où toutes les SUP ne sont pas encore numérisées et intégrées par les gestionnaires dans le GPU, il convient de téléverser avec chaque document d'urbanisme le plan scanné (en pdf) des SUP annexées au document d'urbanisme.

Fichier : <INSEE>\_plan\_sup\_<DATAPPRO>.pdf" stocké dans le dossier "4\_Annexes"

## 2.5 Métadonnées

### **Consignes et outil de saisie**

Les métadonnées accompagnent obligatoirement le lot de données.

Les « [Consignes de saisie pour les métadonnées INSPIRE de documents d'urbanisme](#) » sont téléchargeables sur la [page du CNIG](#) consacrée à la dématérialisation des documents d'urbanisme.

Il est possible d'utiliser le [modèle de saisie Excel](#) proposé par le Géocatalogue. Quelques champs sont à saisir dont le titre du document d'urbanisme, un résumé, la date d'approbation et l'emprise du document d'urbanisme, ainsi que le nom et l'adresse mail de l'autorité compétente.

### **Adresse mail de « l'organisme responsable de la ressource »**

Il doit s'agir de l'adresse mail institutionnelle de la collectivité territoriale, en aucun cas d'une adresse mail personnelle.

### **« Date de référence » dans le fichier de métadonnées**

La date de référence à saisir est la date d'approbation du document d'urbanisme.

# 3 Implémentation informatique

## 3.1 Règles d'organisation et de codification

### **Codification des attributs**

#### **Attribut INSEE**

Le champ INSEE est de la forme DDCCC avec DD = numéro du département, CCC = numéro de la commune. Exemple : 44712

Dans le cas d'un PLUi, le code INSEE est remplacé par le numéro SIREN de l'intercommunalité.

#### **Attributs de type DATE**

Le format de date correspond à la norme ISO 8601 dont le format de base est AAAAMMJJ et le format étendu est : AAAA-MM-JJ

**On utilisera le format de base : AAAAMMJJ codé sur 8 caractères**

#### **Exemple : 20041103**

Une date inconnue ou future (par exemple une date d'approbation pour un document non encore approuvé) sera codée : 00000000

#### **Attribut idDocumentUrba**

Il est construit par concaténation du code INSEE ou du numéro SIREN de l'autorité publique ayant approuvé le document, avec la date d'approbation du document.

Dans le cas du PLU : [INSEE][DATAPPRO], exemple : 4471220041103

Dans le cas d'un PLUi : [SIREN][DATAPPRO], exemple : 42226020820041103 pour l'intercommunalité portant le numéro SIREN 422260208

#### **Attributs supplémentaires optionnels**

Sont désignés ainsi les attributs ajoutés à la structure proposée, à la demande du maître d'ouvrage. Ces attributs doivent être clairement spécifiés (nom de l'attribut, type, valeurs permises...) et ne doivent pas se montrer redondants ni incohérents avec la structure existante.

Ces attributs portent le préfixe LIB\_

Exemple : LIB\_BENEFICIAIRE pour désigner l'autorité bénéficiaire d'une prescription de type « Emplacement réservé »

### **Dénomination des répertoires**

Les fichiers et répertoires seront livrés en respectant les règles suivantes de dénomination : **pas d'accent, pas d'espace et pas de caractères spéciaux.**

Les fichiers livrés seront placés dans un répertoire correspondant à chaque document d'urbanisme, le nom du répertoire est normalisé sous la forme :

**INSEE\_<nature du document d'urbanisme> \_<date d'approbation>**

où :

<nature du document d'urbanisme> = « POS », « PLU », « PLUi » ou « PSMV »

<date d'approbation> est une chaîne de huit caractères, de type AAAAMMJJ (où AAAA=année, MM= mois, JJ=jour), par exemple : 20041103

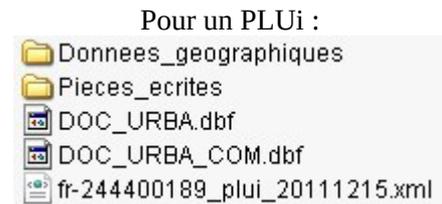
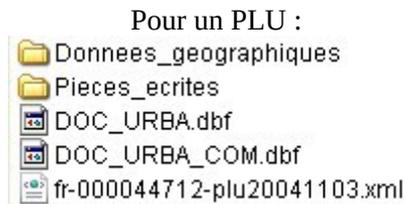
Exemple : 44712\_PLU\_20041103 : pour le PLU de la commune 44172 approuvé le 3 Novembre 2004.

Exemple : 244400189\_PLUi\_20111215 : pour le PLUi de la communauté de

communes de Ancenis dans la Loire-Atlantique dont le n° SIREN est 244400189 approuvé le 15 décembre 2011.

Chaque répertoire contient :

- les tables DOC\_URBA et DOC\_URBA\_COM. Elles sont obligatoires.
- le fichier de métadonnées (.xml) conforme aux « [Consignes de saisie des Métadonnées INSPIRE pour les document d'urbanisme](#) »
- les deux sous-répertoires « Donnees\_geographiques » et « Pieces\_ecrites » :



### **données géographiques**

Le répertoire Donnees\_geographiques contient les séries de données :

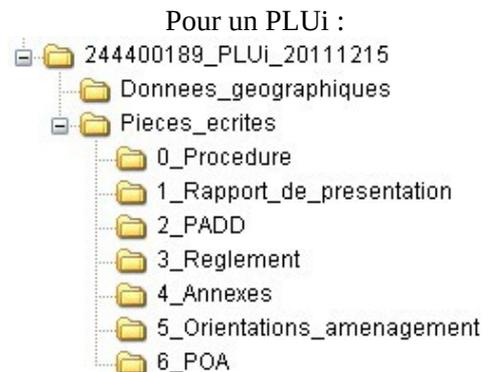
- ZONE\_URBA
- PRESCRIPTION\_SURF
- PRESCRIPTION\_LIN
- PRESCRIPTION\_PCT
- INFO\_SURF
- INFO\_LIN
- INFO\_PCT
- HABILLAGE\_TXT
- HABILLAGE\_SURF
- HABILLAGE\_LIN
- HABILLAGE\_PCT

ZONE\_URBA est obligatoire.

La présence des autres éléments dépend du contenu du document d'urbanisme.

### **Arborescence des pièces écrites**

L'arborescence de « Pieces\_ecrites » est la suivante :



### **Règles de dénomination des fichiers**

Les sous-dossiers de « Pieces\_ecrites » contiennent les fichiers pdf correspondants aux pièces écrites (scannées ou éditables puis exportées en pdf).

Ces fichiers sont nommés :

- <INSEE>\_<DESIGNATION>\_<DATAPPRO>.pdf pour un PLU
- <SIREN>\_<DESIGNATION>\_<DATAPPRO>.pdf pour un PLUi

<i>DOCUMENT</i>	<i>DESIGNATION</i>
Procédure du document d'urbanisme	procedure
Rapport de présentation	rapport
Evaluation environnementale	eval_environnement
Projet d'aménagement et de développement durable	padd
Règlement	reglement
Plan de zonage	reglement_graphique
Orientations d'aménagement	orientations_amenagement
Prescriptions surfaciques, linéaires, ponctuelles	prescription_surf, prescription_lin prescription_pct
Périmètre d'information surfacique, linéaire, ponctuelle	info_surf, info_lin, info_pct
Listes des annexes	liste_annexes
Liste des SUP, Plan des SUP	liste_SUP, plan_SUP

S'ils sont multiples, ils comportent un numéro séquentiel :  
 <INSEE>\_<DESIGNATION>\_<NUMERO>\_<DATAPPRO>.pdf pour un PLU  
 <SIREN>\_<DESIGNATION>\_<NUMERO>\_<DATAPPRO>.pdf pour un PLUi

**Exemples de dénomination**

Exemples pour le PLU de la commune 44712 approuvé le 3 novembre 2004 :

**44712\_procedure\_20041103.pdf**

**44712\_rapport\_20041103.pdf**

**44712\_padd\_20041103.pdf**

**44712\_reglement\_20041103.pdf**

Les fichiers correspondants à des orientations d'aménagement peuvent être numérotés :

<INSEE>\_<DESIGNATION>\_<NUMERO>\_<DATAPPRO>.pdf

**44712\_orientations\_amenagement\_1\_20041103.pdf**

**44712\_orientations\_amenagement\_2\_20041103.pdf**

Les fichiers correspondant à des prescriptions ou des informations comprennent la CLASSE et le TYPE en remplacement de la DESIGNATION, et ils peuvent être numérotés :

<INSEE>\_<CLASSE>\_<TYPE>\_<NUMERO>\_<DATAPPRO>.pdf

**44712\_prescription\_lin\_24\_1\_20041103.pdf**

**44712\_prescription\_lin\_24\_2\_220041103.pdf**

**44712\_info\_surf\_09\_1\_20041103.pdf**

Dans le cas des informations le NUMERO peut être remplacé par une ABBREVIATION explicite et cohérente avec le TYPE de l'information :

<INSEE>\_<CLASSE>\_<TYPE>\_<ABBREVIATION>\_<DATAPPRO>.pdf

**44712\_info\_lin\_19\_aep\_20041103.pdf**

**44712\_info\_lin\_19\_eu\_20041103.pdf**

**44712\_info\_lin\_19\_dechets\_20041103.pdf**

<i>DOCUMENT</i>	<i>ABREVIATION</i>
Gestion des déchets	dechets
Réseau d'eaux pluviales	ep
Réseau assainissement et eau potable	aep
Eaux usées	eu

*NB : Cette liste sera complétée dans la prochaine version du standard*

**Contenu des dossiers** **0\_Procedure** contient l'ensemble des pièces réglementaires concernant les procédures du document d'urbanisme.

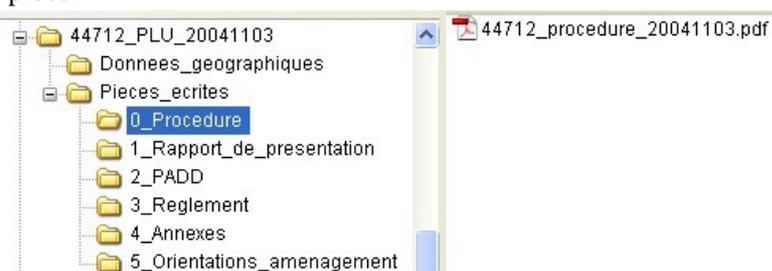
On y déposera les délibérations d'annulation totale ou partielle et la délibération d'approbation du document d'urbanisme.

*Exemples :* « Approbation de l'élaboration du PLU », « Approbation de révision du PLU », « Décision d'annulation partielle », « Arrêté de mise à jour (pour raison xxx) », « Modification (pour raison xxx) »

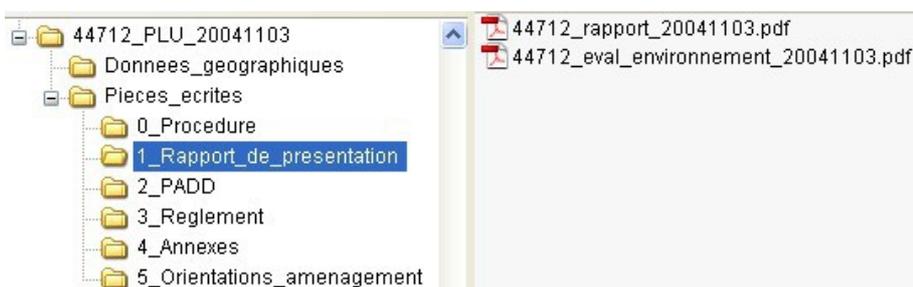
*NB : Ces exemples remplacent ceux cités dans le standard actuel*

Par contre, on n'y déposera pas le registre d'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur.

Ce dossier contient un unique document PDF qui est la compilation des pièces successives dans l'ordre chronologique. On crée un sommaire et un signet pour chaque pièce.



**1\_Rapport\_de\_presentation** contient le rapport de présentation, ou la concaténation dans un unique document de l'ensemble des rapports des différentes procédure actives dans l'ordre chronologique avec un signet permettant d'accéder à chaque rapport. L'évaluation environnementale est également stockée dans ce répertoire dans un fichier séparé.



**2\_PADD** contient le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ou la concaténation dans un unique document de l'ensemble des PADD des différentes procédure actives.



**3\_Reglement** contient le règlement de zonage sous forme littérale et sous forme graphique, ainsi que les prescriptions particulières.

a) Le règlement de zonage littéral est numérisé dans son intégralité.

Toute modification apportée entraîne sa reconstitution intégrale.

Il doit préférentiellement être produit par export au format PDF de fichiers édités dans un logiciel de traitement de texte.

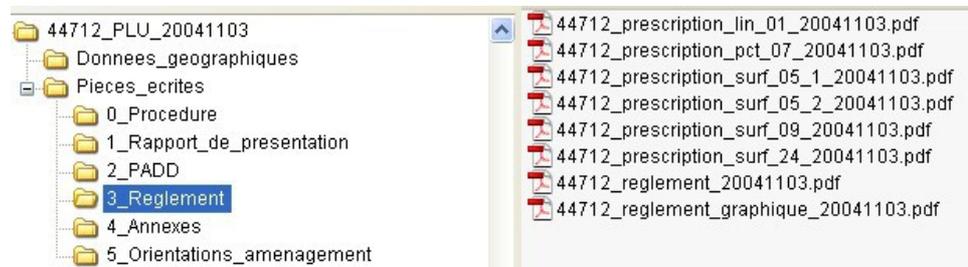
Il est fourni sous la forme d'un fichier PDF indexé. On privilégie l'accès au sommaire en 1ère page renvoyant vers chaque chapitre.

Le dispositif d'indexation en début de chapitre de chaque type de zone, permet au lecteur d'atteindre facilement le règlement de la zone recherchée.

b) Le répertoire **3\_Reglement** contient également le « Plan de zonage » (sous forme d'image) cartographiant l'ensemble du zonage et des prescriptions du document d'urbanisme. Il pourra également contenir les plans de secteur de tout ou partie du territoire intercommunal.

Le règlement graphique doit conserver un volume informatique conforme aux contraintes de transmission de données via internet. Ce volume doit être limité à 20Mo. On privilégiera la constitution de PDF vectoriels.

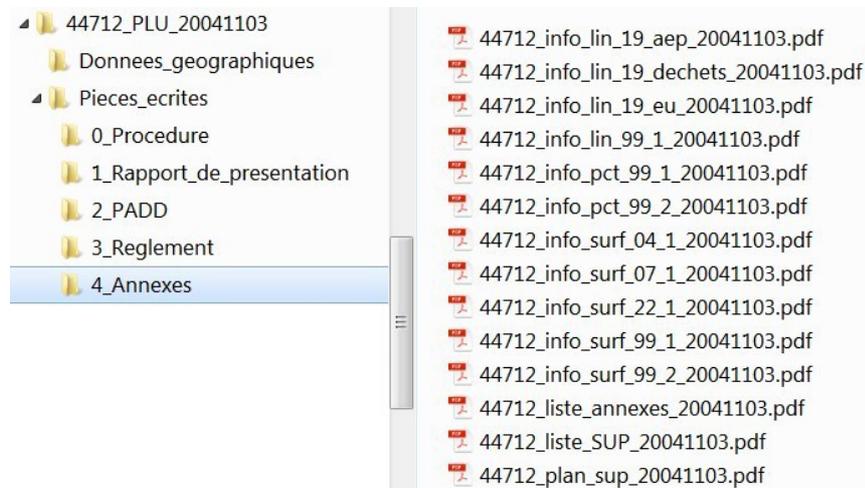
Dans le cas de PDF issu d'un plan scanné on définira une résolution d'image limitée, adaptée à la visualisation à l'écran (entre 80 et 150 dpi)



**4\_Annexes** contient toutes les autres pièces écrites.

Il contient en particulier les pièces écrites relatives aux informations et toutes les autres pièces écrites annexées au document d'urbanisme.

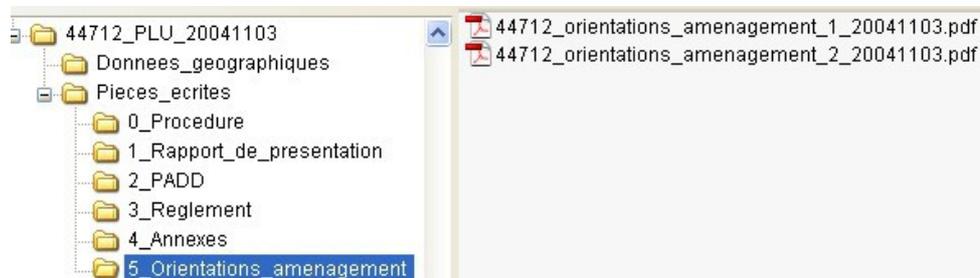
*Exemples : annexes sanitaires, droit de préemption urbain, zones de préemption des espaces naturels sensibles, plan du réseau d'eau potable, plan du réseau d'eaux usées, gestions de déchets, plan de défense incendie, classement sonore des infrastructures de transport terrestres, liste des SUP et plan des SUP, etc.*



*Il contient également la liste de toutes les annexes. Elles y sont libellées de façon*

*explicite et pointant vers le nom du fichier pdf inclu dans le dossier, ou un lien html le cas échéant.*

**5\_Orientations\_aménagement** contient tous les règlements des Orientations d'Aménagement et de Programmation, qu'elles soient thématiques ou sectorielles, c'est à dire qu'elles disposent ou pas d'un périmètre (saisi alors en prescription d'occurrence 18).



**6\_POA** ne concerne que les PLUi et contient tous les éléments d'information nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat ou des transports et des déplacements définie par le PLU tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) ou de plan de déplacements urbains (PDU). Les éventuels éléments prescriptifs sont stockés dans 5\_Orientations\_aménagement.



## 3.2 Implémentation informatique

Nom de la table : <b>DOC_URBA</b>			Géométrie : aucune	
Table décrivant le document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme	Ex PLU : 4471220041103 Ex PLUI : 2444018920111215	C20	Valeur vide interdite Format : [code INSEE ou numéro SIREN][date d'approbation]
TYPEDOC	Type du document concerné	<b>PLU</b> <b>POS</b> <b>PSMV</b>	C4	Valeur vide interdite
DATAPPRO	Date d'approbation de la dernière procédure administrative ayant fait évoluer le document d'urbanisme. Cette date correspond à la date d'approbation du document intervenue suite à une procédure de révision, d'élaboration, de modification, de mise à jour ou de mise en compatibilité (et même si elle ne concerne que la partie écrite du règlement). Dans le cas d'un PSMV cette date correspond à celle de l'arrête préfectoral. Ex : 20041103		C8	Valeur vide interdite si l'état du document vaut 'Opposable'
DATEFIN	Date de fin de validité du document. Si le document est remplacé, cette date correspond à la date d'approbation du document qui le remplace. Si le document est annulé, cette date correspond à la date d'annulation du document.		C8	Valeur vide interdite si l'état du document vaut 'Annulé' ou 'Remplacé'
INTERCO	Indique si le document d'urbanisme a été élaboré par un EPCI ou un groupement de communes et s'applique sur plusieurs communes	<b>T</b> (« oui ») ou <b>F</b> (« non »)	C1	Valeur par défaut : non Vaut 'non' si l'attribut typeDocument vaut 'CC'
SIREN	Numéro SIREN de l'intercommunalité maître d'ouvrage du document d'urbanisme		C9	Valeur vide si l'autorité publique ayant approuvé le document n'est pas une intercommunalité
ETAT	Etat juridique du document d'urbanisme compte-tenu de l'avancement de sa procédure d'élaboration. « Arrêté » est à entendre au sens de l'article 6 : acte administratif qui donne une validité au document. Le document n'est pas applicable.	<b>01</b> : en cours de procédure <b>02</b> : arrêté <b>03</b> : opposable <b>04</b> : annulé <b>05</b> : remplacé <b>06</b> : abrogé <b>07</b> : approuvé	C2	Valeur vide interdite
NOMREG	Nom ou référence du fichier contenant le règlement intégral indexé		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide possible si URLREG ne l'est pas
URLREG	Lien d'accès au fichier du règlement intégral indexé		C254	Hyperlien, valeur vide possible
NOMPLAN	Nom ou référence du fichier du plan origine scanné. Il s'agit du plan sur lequel figure le tampon juridique.		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide possible
URLPLAN	Lien d'accès au fichier du plan scanné, ou d'une archive zip regroupant les plans scannés		C254	Hyperlien, valeur vide possible
SITWEB	Page web du service de consultation du PLU offert par la collectivité locale		C254	La valeur vide signifie que le document n'est pas accessible sur internet ou que son adresse n'est pas connue.
TYPREF	Référentiel géographique utilisé lors de la numérisation des documents graphiques	<b>01</b> : PCI <b>02</b> : BD Parcellaire	C2	La valeur vide signifie que le référentiel de saisie n'est pas connu ou n'a pas pu être identifié
DATEREF	Date d'actualité ou de mise à jour du référentiel cadastral utilisé		C8	

Nom de la table : <b>DOC_URBA_COM</b>			Géométrie : aucune	
Table associant le document d'urbanisme aux communes pour lesquelles il s'applique				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme		C20	Valeur vide interdite
INSEE	Code INSEE de la commune sur laquelle il s'applique (il y a autant de lignes dans cette table que de communes sur lesquelles le document d'urbanisme s'applique)		C5	Valeur vide interdite

Nom de la table : <b>ZONE_URBA</b>			Géométrie : Surfaccique	
Table contenant les zonages du document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
LIBELLE	Nom court de la zone tel qu'il apparaît sur le plan de zonage (ex: Uc)		C12	Valeur vide interdite
LIBELONG	Nom complet littéral de la zone tel qu'il apparaît dans le chapitre du règlement écrit. (exemple : 2AUci : zone de la plaine verte)		C254	Valeur vide possible
TYPEZONE	Type de la zone classé dans une nomenclature simplifiée.	<b>U</b> : urbanisé <b>AUc</b> : à urbaniser alternatif <b>AUs</b> : à urbaniser bloqué <b>A</b> : agricole <b>Ah</b> : STECAL <b>N</b> : naturel <b>Nh</b> : STECAL <b>Nd</b> : naturel avec transfert de constructibilité	C3	Valeur vide interdite  STECAL : secteur de taille et de capacité d'accueil limités
DESTDOMI	C'est la vocation principale de la zone. La vocation correspond à l'usage de la zone. Cette codification est utilisée comme clé de généralisation des zones de document d'urbanisme. Cette valeur est à renseigner en procédant à une analyse du chapitre s'appliquant à la zone, ou des dispositions générales du règlement. Toutes les zones de même libellé (Ex : Uc) ont a priori la même vocation dominante correspondant aux indications portées dans le règlement.	<b>00</b> : sans objet ou non encore définie dans le règlement <b>01</b> : habitat <b>02</b> : activité <b>03</b> : destination mixte habitat/activité <b>04</b> : loisirs et tourisme <b>05</b> : équipement public <b>07</b> : activité agricole <b>08</b> : espace naturel <b>09</b> : espace remarquable (littoral L146-6 / montagne L145-7) <b>10</b> : secteur de carrière <b>99</b> : autre	C2	Valeur vide interdite  Le code '06' n'est pas utilisé dans cette version du catalogue d'objets
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte du règlement intégral indexé		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte du règlement intégral indexé		C254	Hyperlien. Valeur vide possible
INSEE	Code INSEE de la commune couverte par la zone		C5	Valeur vide interdite
DATAPPRO	Date d'approbation de la dernière procédure administrative ayant fait évoluer le document d'urbanisme.		C8	Valeur vide interdite si l'état du document vaut 'Opposable'
DATVALID	Date de la dernière validation de la zone ou de son règlement. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement. La dateValidation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme auquel appartient la zone.		C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO

Nom des tables : <b>PRESCRIPTION SURF, PRESCRIPTION LIN, PRESCRIPTION PCT</b>					Géométries : Surfacique, Linéaire, Ponctuelle	
Table contenant les prescriptions (respectivement : surfacique, linéaires, ponctuelles) se superposant au zonage du document d'urbanisme						
Attribut	Définition	Occurrences			Type	Contraintes sur l'attribut
		Surf	Lin	Pct		
LIBELLE	Intitulé complet de la prescription				C254	Valeur vide interdite
TXT	Étiquette associée au nom de la prescription				C10	Valeur vide possible
TYPEPSC	Type précisant l'objet de la prescription	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 99	01 05 07 11 15 18 21 22 24 25 28 99	01 05 07 16 18 22 25 28 99	C2	<b>01</b> espace boisé classé (R123-11 a) <b>Références au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 31/12/2015</b> <b>02</b> secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R123-11b) <b>03</b> secteur avec disposition de reconstruction /démolition (L123-1-5 III 4° et R123-11 f) <b>04</b> périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement (R123-11 g) <b>05</b> emplacement réservé (L123-1-5 V et R 123-11 d) <b>06</b> secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants (R123-11 e) <b>07</b> élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (L123-1-5 III 2° et R 123-11 h ) <b>08</b> terrain cultivé et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger en zone urbaine (L123-1-5 III 5° et R123-12 1) <b>09</b> emplacement réservé logement social/mixité sociale (L123-2b et R123-12 4c) <b>10</b> pré-emplacement réservé pour des équipements (R123-11 d) <b>11</b> limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...) <b>12</b> secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (R123-2 a et R123-12 4b) <b>13</b> zone à aménager en vue de la pratique du ski (L123-1-5 IV 1° et R123-11 j) <b>14</b> secteur de plan de masse (R123-12 5) <b>15</b> règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (R123-9 6° et 7°, et R123-11) <b>16</b> Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées et bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L 123-1-5 II 6°, et R123-12 2) <b>17</b> secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU (L123-1-5 II 4° et R123-12 4f) <b>18</b> secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3 1) <b>19</b> secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R123-11 c) <b>20</b> secteur à transfert de constructibilité en zone N (L123-4 et R123-12 3) <b>21</b> terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, esp. verts (L123-2c et R123-12 4d) <b>22</b> secteur de diversité commerciale à protéger (L123-1-5 II 5°) <b>23</b> secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU (L123-1-5 II 3° et R123-12 4e) <b>24</b> voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L123-1-5 IV 1°) <b>25</b> éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R123-11 i) <b>26</b> secteur de performance énergétique (L123-1-5 III 6° et R123-12 6) <b>27</b> secteur d'aménagement numérique (L123-1-5 IV 3° et R. 123-12 7°) <b>28</b> conditions de desserte (L123-1-5 IV 2° et R 123-9 3) <b>29</b> secteurs avec densité minimale de construction (L123-1-5 III 3° <b>99</b> autre
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription, à défaut : le nom du fichier du règlement				C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription				C254	Hyperlien, valeur vide possible
INSEE	Code INSEE de la commune couverte par la prescription				C5	Valeur vide interdite
DATAPPRO	Date d'approbation de la dernière procédure administrative ayant fait évoluer le document d'urbanisme.				C8	Valeur vide interdite si l'état du document vaut 'Opposable'
DATVALID	Date correspondant à celle du dernier changement apporté à la prescription ou à son règlement.				C8	La date de validation est antérieure ou égale à DATAPPRO

Nom des tables : <b>INFO SURF, INFO LIN, INFO PCT</b>					Géométries : <i>Surfacique, Linéaire, Ponctuelle</i>	
Table contenant les périmètres d'informations (respectivement : informations linéaires ou ponctuelles) se superposant au zonage du document d'urbanisme						
Attribut	Définition	Occurrences			Type	Contraintes sur l'attribut
		Surf	Lin	Pct		
LIBELLE	Libellé complet de l'information				C254	Valeur vide interdite
TXT	Etiquette contenant le libellé court de l'information				C10	Valeur vide possible
TYPEINF	Type d'information	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 99	08 14 19 27 99	16 19 27 99	C2	<b>01</b> secteur sauvegardé (L313-1 et R123-13 1) <b>Références au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 31/12/2015</b> <b>02</b> zone d'aménagement concerté (R123-13 2) <b>03</b> zone de préemption dans un espace naturel et sensible (R123-13 3) <b>04</b> périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4) <b>05</b> zone d'aménagement différé (R123-13 4) <b>06</b> zone d'obligation du permis de démolir (R123-13 5) <b>07</b> périmètre de développement prioritaire économie d'énergie (R123-13 6) <b>08</b> périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations (code rural et de la pêche), plantations à réaliser (R123-13 7) <b>09</b> périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage (R123-13 8) <b>10</b> zone de recherche et d'exploitation de carrière (R123-13 9) <b>11</b> périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable (R123-13 10) <b>12</b> périmètre de sursis à statuer (R123-13 11) <b>13</b> secteur de programme d'aménagement d'ensemble (R123-13 12) <b>14</b> périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12) <b>15</b> zone agricole protégée (R123-14 8) <b>16</b> site archéologique <b>17</b> zone à risque d'exposition au plomb (R123-13 14) <b>18</b> espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent (zones humides, dunes, zones boisées côtières...) (L 146-6 et R 146-1) <b>19</b> zone d'assainissement collectif, non collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, (R123-14 3) <b>20</b> ZPR-ZPE (R123-14 6) <b>21</b> projet de PPRN et PPRM (R123-14 7) <b>22</b> protection des rives des plans d'eau en zone de montagne (L145-5 et R145-3) <b>23</b> arrêté du préfet coordonnateur de massif (L145-5 ) <b>24</b> document d'aménagement artisanal et commercial (L123-1-4 dernier alinéa) <b>25</b> périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (L143-1 et R123-13 15) <b>26</b> lotissement (R123-14 2 et L 442-9) <b>27</b> plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4) <b>28</b> Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat (L123-1 11 et L127-1 et R 123-13 16) <b>29</b> Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique(L 128-1, L128-2 et R123-13 16) <b>30</b> Périmètre PUP (L 332-11-3 et R 123- 13 17) <b>31</b> Périmètre de non application du L 111 6 2 ( R 123-13 18) <b>32</b> Secteur à fiscalité particulière en application du L 331-14 (taxe d'aménagement) R123-13 19 <b>33</b> Droit de préemption commercial (L 214-1, R 214-1 et 2) <b>34</b> Périmètre d'opération d'intérêt national (L 121-2 et L 121-9-1, R 121-4-1) <b>35</b> Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité ( L331-36, R123-13 20) <b>99</b> autre
NOMFIC	Nom du fichier décrivant l'information				C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage
URLFIC	Lien d'accès au fichier décrivant l'information				C254	Hyperlien, valeur vide possible
INSEE	Code INSEE de la commune couverte par l'information				C5	Valeur vide interdite

<b>Nom de la table : <i>HABILLAGE_TXT</i></b>		<b>Géométrie :</b> Texte pour les outils SIG le permettant. <i>Sinon : géométrie ponctuelle. Les attributs POLICE, TAILLE, STYLE, ANGLE sont utilisés dans ce cas.</i>		
Table contenant les éléments d'habillage textuels du document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
NATECR	Nature de l'écriture		C40	Valeur vide interdite
TXT	Texte de l'écriture		C80	Valeur vide interdite
POLICE	Police d'écriture		C40	Valeur vide interdite
TAILLE	Taille des caractères		ENTIER	Valeur vide interdite
STYLE	Style d'écriture		C40	Valeur vide possible
ANGLE	Angle de l'écriture exprimé en degré, par rapport à l'horizontale, dans le sens trigonométrique		ENTIER	Valeur vide possible
INSEE	Code Insee de la commune recouverte par le plan		C5	Valeur vide interdite

<b>Nom des tables : <i>HABILLAGE_SURF, HABILLAGE_LIN, HABILLAGE_PCT</i></b>		<b>Géométries :</b> Surfaccique, Linéaire, Ponctuelle		
Table contenant les éléments d'habillage surfacciques, linéaires, ponctuels du document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
NATTRAC	Nature du tracé		C40	Valeur vide interdite
INSEE	Code Insee de la commune recouverte par le plan		C5	Valeur vide interdite